

Chapitre 11 : Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ? Phrases d'ouverture

 Page 313 – Parcours oral

5. Pourquoi l'action publique en termes de justice sociale fait-elle débat ?

Répondez en 5 minutes à la question du parcours écrit. Veillez à terminer votre présentation sur une ouverture pour guider les questions du jury. Vous pouvez conclure par des phrases telles que « Je pourrais vous donner d'autres exemples... », « Mais tout le monde n'est pas d'accord à ce sujet », « Comme le montre l'actualité... », etc.

Voici deux exemples de phrases d'ouverture. À partir de ces exemples, vous pouvez créer la vôtre. N'hésitez pas à vous entraîner avec un camarade qui aura la tâche de vous poser des questions sur votre exposé. Il pourra notamment réagir à votre phrase d'ouverture, qui constitue une « perche » tendue au jury.

→ « Je pourrais vous donner d'autres exemples illustrant le faible degré d'efficacité de l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale : la faiblesse de la part des enfants d'ouvriers partant en vacances, la faiblesse de la part des enfants d'employés dans les classes préparatoires aux grandes écoles, la faiblesse de la part des ouvriers et employés parmi les députés, etc. »

→ « Mais tout le monde n'est pas d'accord au sujet des effets pervers. »

Arguments (proposition 1)

Premièrement, certains contestent leur existence ou leur pertinence (ces effets existent, peut-être, mais de manière si marginale qu'on peut les négliger).

Deuxièmement, d'autres acceptent l'existence de ces effets mais estiment que leur ampleur est assez faible et que cela ne doit donc pas être une base pour contester l'action des pouvoirs publics en faveur de la justice sociale.

Troisièmement, même parmi celles et ceux qui pensent que ces effets peuvent être délétères, toutes et tous ne sont pas d'accord sur le seuil à partir duquel ces effets sont véritablement néfastes.

Arguments (proposition 2)

Ainsi, un taux de prélèvements obligatoires trop fort désinciterait au travail.

L'on peut estimer que, si c'est le cas, cela reste peu significatif.

Par ailleurs, l'on peut estimer que cette désincitation existe mais qu'un tel taux de prélèvements reste nécessaire pour la justice sociale.

L'on peut enfin estimer que ce phénomène existe mais que le taux actuel, en France, incite davantage au travail (travailler davantage pour compenser la « perte » de revenus du fait des impôts, c'est l'effet-revenu) qu'il ne désincite au travail. »